

PG/MS.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
- - -
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES
- - -

LE DECRET DU PREMIER MINISTRE

SOMMAIRE :

ANNÉE 1960 - N° 108 /PCM/MI.

NOMINATION.

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi N° 59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N° 59/16 ALD. du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le Décret N° 172/PCM/MI. du 14 Octobre 1959, nommant Monsieur DE LARROCHE Serge, Commandant de Cercle d'ALLADA ;

VU les nécessités de service ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T

ARTICLE 1er : Monsieur DE LARROCHE Serge, Administrateur de la F.O.M. 7eme échelon, précédemment Commandant de Cercle d'ALLADA, est mis à la disposition du Premier Ministre en qualité de Conseiller Technique.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

PORTO-NOVO, LE 22 AVRIL 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. AGA

M. AROUNA.

AMPLIATIONS :

ORIGINAL 1
J.O.R.D. 1
Ht. COMMISSAIRE 1
M.I. 5
P.C.M. 15
INFO.RADIO..... 2
C.F. 1
C.D. 1

BCP/FOM..... 1
TRESOR 1
C. ALLADA 1
MINISTRE D'ETAT
PRESIDENCE..... 1
INTERESSE..... 1
M.A.C..... 1
F.P..... 1